

Arrêté n° 1300 du 26 mai 2025. Le sergent-chef **IVANI (Chancel)** des forces armées congolaises, en service au 1^{er} régiment d'artillerie sol-sol, est rétrogradé au grade de sergent pour « Faute contre la discipline ».

Le chef d'état-major général des forces armées congolaises et le directeur général de l'administration et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.